

**Décrochage lors d'un atterrissage en campagne,
collision avec le sol**

Aéronef	Motoplaneur Schempp-Hirth Duo Discus immatriculé OO-YGB
Date et heure	9 août 2013 vers 16 h 35 ⁽¹⁾
Exploitant	Privé
Lieu	Seyne (04), altitude 1 480 m
Nature du vol	Aviation générale
Personnes à bord	Deux pilotes
Conséquences et dommages	Deux pilotes blessés, planeur fortement endommagé

⁽¹⁾Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.

1 - DÉROULEMENT DU VOL

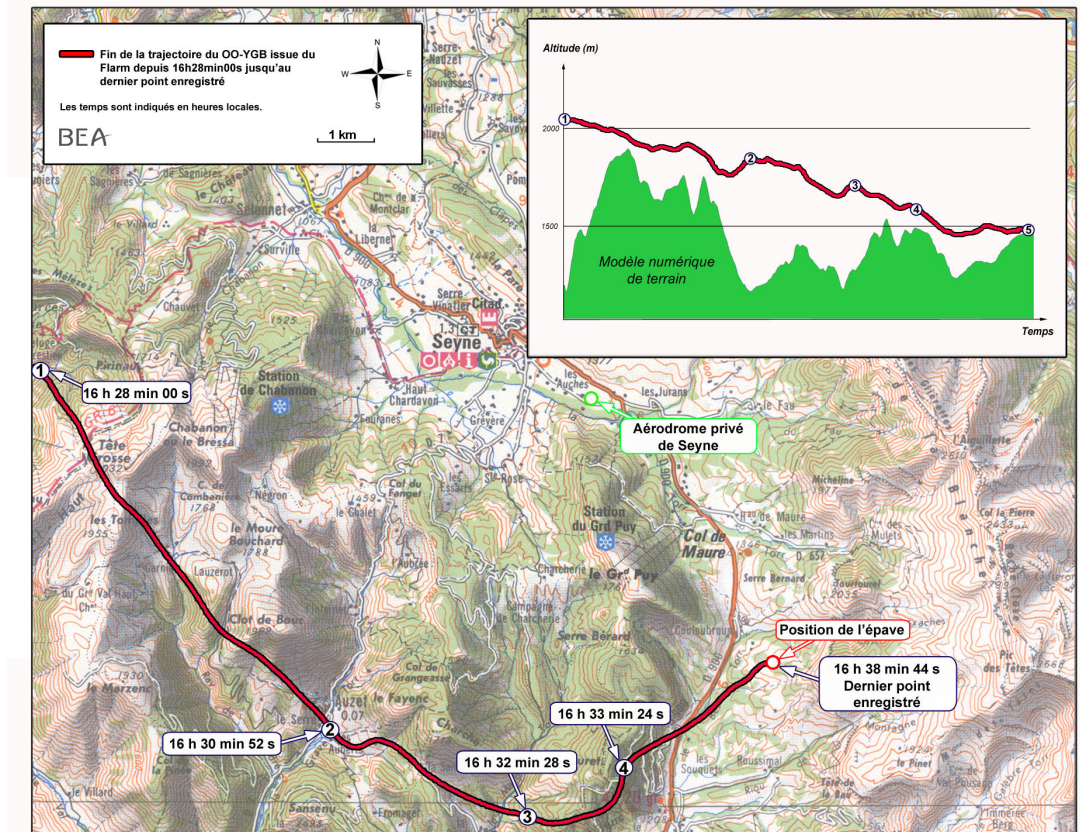
Le pilote en place avant est aux commandes pour le début du vol. Il décolle vers 14 h 00 de l'aérodrome de Sisteron (04) pour un vol local.

Après avoir effectué des évolutions pour gagner de l'altitude, il se dirige vers le Mont-Ventoux (84). A l'issue de son survol, il transfère les commandes au pilote en place arrière afin de rejoindre l'aérodrome de Sisteron. A l'arrivée, compte tenu du nombre de planeurs dans la zone, le pilote en place avant décide de poursuivre le vol, reprend les commandes et prend la direction de l'aérodrome de Gap Tallard (05). Il effectue quelques évolutions à proximité de cet aérodrome jusqu'à atteindre une altitude supérieure à 2 000 m. Il se dirige ensuite vers le sud-est afin de rejoindre l'aérodrome de Sisteron par un autre itinéraire.

Environ dix minutes plus tard, à une altitude d'environ 1 800 m (point 2 de la trajectoire), il estime que le planeur est trop bas pour rejoindre Sisteron. Il décide de se diriger vers l'aérodrome de Seyne et prend un cap à l'est. Il se retrouve sous le vent d'un relief et perd de l'altitude (point 3).

Passant 1 500 m en descente avec un cap au nord, compte tenu de son taux de descente et de la présence d'un col entre leur position et l'aérodrome de Seyne, il se dirige vers un relief situé au nord-est (point 4) en espérant gagner de l'altitude en vol de pente.

Le planeur continue de descendre et le pilote choisit un champ situé devant lui afin d'y atterrir. Il a des difficultés à l'atteindre compte tenu de la perte d'altitude. Lors de la finale, la vitesse diminue, le planeur décroche, heurte un bosquet et fait un demi-tour sur lui-même avant de heurter brutalement le sol.



2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le pilote en place avant, âgé de 81 ans, titulaire d'une licence de pilote privé avion et de pilote de planeur, totalisait 7 112 heures de vol en planeur, dont 209 sur type et aucune dans les trois derniers mois. Il indique qu'il totalisait environ 3 000 heures de vol en planeur dans la région et était basé à Sisteron pendant la période estivale depuis 2000.

Il a participé pendant plusieurs années aux championnats d'Europe et du Monde et a obtenu plusieurs records de Belgique.

Le pilote en place arrière, âgé de 64 ans, titulaire d'une licence de pilote privé avion et de pilote de planeur, totalisait environ 3 000 heures de vol en planeur. Il n'avait pas beaucoup d'expérience en montagne.

Les pilotes ne se connaissaient pas. C'était la première fois qu'ils volaient ensemble. Le pilote en place arrière indique qu'il faisait confiance à l'autre pilote compte tenu de sa grande expérience du vol en région montagneuse.

Les pilotes avaient suivi avant le départ un briefing qui indiquait des ascendances moyennes et un vent du nord-ouest.

Un flux de nord / nord-ouest était établi dans les vallées des Alpes. Les descendances étaient marquées sous le vent des reliefs. Les conditions météorologiques estimées sur le site étaient les suivantes : vent du nord / nord-ouest de 5 à 12 kt avec rafales de 15 à 25 kt, vent calme du 090° en surface, visibilité supérieure à 10 km, FEW à 8 500 ft, température 18 °C.

Le pilote en place avant indique qu'il n'utilise pas le moteur en vol s'il y a un terrain de dégagement à proximité.

L'aire d'atterrissage choisie est un champ labouré bordé de buissons, d'environ 150 m de longueur, en pente montante. Dans les minutes précédant l'accident, le pilote avait survolé des champs permettant un atterrissage de précaution.

3 - ENSEIGNEMENTS ET CONCLUSION

L'accident résulte d'un excès de confiance du pilote en place avant qui l'a amené à interrompre tardivement le vol et ne lui a pas permis de rejoindre l'aire d'atterrissage dans des conditions de sécurité satisfaisantes.